

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDCT 165 Subvention (13.000 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH pour deux projets d'aménagement dans la résidence du Père Julien Dhuit (20e).

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté par le Conseil de Paris le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération en date du 04 novembre 2014 par lequel M^{me} la Maire propose l'attribution d'une subvention à Paris Habitat – OPH ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris en date du 06 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 13 000 € est attribuée à Paris Habitat - OPH pour deux projets d'aménagement dans la résidence du Père Julien Dhuit située dans le quartier Piat Envierges.

Article 2 : La dépense pour un montant de 13 000 € sur le chapitre 20 rubrique 020 nature 2042 ligne 15002 « Provision pour une subvention d'investissement aux personnes de droit privé » du budget d'investissement 2014 et suivants de la Ville de Paris.